Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260625-2026_069-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur GUYARD Bruno, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERAULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

Absents excusés : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Date de la convocation
19 juin 2026
Date d'affichage
19 juin 2026

Objet de la délibération
5 Institutions, organisation et vie politique
5-3 Désignation de représentants
5-3-6 Autres représentants

2026-069- Désignation de des membres pour la CCID

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260625-2026_069-DE

Aurore YANG	Martine LEROY
Béatrice DUPLOUY	Raymond SOTTEAU
Bruno CORDIER	Philippe BAUMY
Christian SIFFELET	Benoît MATTON-KNOPP
Eliane QUENTIN	Frédéric MURA
Fabrice PELLETIER	Christelle TESSIER
Jean-Pierre CABEL	Fanny BRYUNEEL
Marc JACQUET	Gérard HUET

Les commissaires suppléants :

Stéphane ARNOULT	Florence BOISTARD
Bruno GODET	Nathalie INGELAERE
Loïc CROCHET	Solène MENNECIER
Pierre-Antoine FIEVET	Raphaëlle DAOUPHARS
Denis SARDON	Ludivine BOISARD
Maud DEBOUT	Isabelle PERCHERON
Béatrice TRIFFAULT	Jean-Philippe LECOINTE
Fabien BOUCHER	Léo BEAUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine FIEVET

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD

MAIRIE de FAY-aux-LOGES 45 (Loiret)